Résolutions

Conseil économique, social
et environnemental

Résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie

Philippe Le Clézio

Juin 2015

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Conseil économique
social et environnemental

Les éditions des
Journaux officiels

2015-20
NOR : CESL1100020X
Mercredi 1er juillet 2015

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 24 juin 2015

PROJET DE RÉSOLUTION SUR UN TABLEAU DE BORD D'INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) ÉLABORÉ EN PARTENARIAT AVEC FRANCE STRATÉGIE

Résolution du Conseil économique, social et environnemental
présentée par
M. Philippe Le Clézio, rapporteur

au nom de la
commission ad hoc

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 23 juin 2015, conformément à l'article 24 du règlement intérieur. Le bureau a confié l'élaboration de cette résolution à la commission ad hoc, qui a désigné M. Philippe Le Clézio, comme rapporteur.

Sommaire

Résolution 3

- La recherche d'indicateurs complémentaires au PIB 3
  - Les travaux du CESE sur les indicateurs du développement durable 3
  - Les conclusions de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social 5
- L'initiative du CESE et de France stratégie et le processus de concertation 6
- Les conclusions de la concertation 7
  - Des attentes fortes en matière statistique 7
  - Les indicateurs proposés 8

Scrutin 12

PROJET DE RÉSOLUTION SUR UN TABLEAU DE BORD D'INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) ÉLABORÉ EN PARTENARIAT AVEC FRANCE STRATÉGIE[1]

Résolution

Somme des valeurs ajoutées des différents secteurs, publics et privés, de l'économie, le Produit intérieur brut (PIB) a été élaboré pour fournir une évaluation de la quantité de richesses créées chaque année. Sous cet aspect, il constitue un outil indispensable de l'analyse économique.

Toutefois, depuis plusieurs années, dans un contexte de crise économique prolongée et de montée des préoccupations écologiques, le PIB fait l'objet, parmi les experts académiques, les acteurs sociaux et les institutions internationales, de critiques renouvelées portant sur sa capacité à décrire l'état d'une société du point de vue économique, social et environnemental ainsi que sa trajectoire en termes de transition écologique.

Au plan national, notre assemblée s'est voulue au cœur de la réflexion à travers, en particulier, deux avis dont les conclusions ont été rejointes par celles de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social instituée par la Président de la République en 2008. Cet engagement en faveur de l'élaboration d'un tableau de bord des indicateurs du développement durable s'est à nouveau exprimé par l'engagement fin 2014 du CESE et de France stratégie de coproduire un tableau de bord de 10 indicateurs et le lancement d'un processus de concertation commun. Cette démarche s'est trouvée confortée par l'adoption, le 2 avril dernier, de la loi « Sas ». Celle-ci dispose que le gouvernement remet au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, à moyen terme, d'indicateurs de qualité de vie et de développement durable, en sus du PIB. Le tableau de bord du CESE et de France Stratégie pourrait en constituer le noyau.

La recherche d'indicateurs complémentaires au PIB

Les travaux du CESE sur les indicateurs du développement durable

Dès 2009, dans son avis sur saisine gouvernementale intitulé Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique (JO n°15 du 3 juin 2009), le Conseil mettait en exergue les trois limites majeures du PIB :

– d'abord, le PIB ne mesure pas la qualité de la vie : il ne tient aucun compte du temps consacré aux activités non monétarisées, et ignore, en particulier, l'essentiel de la production domestique ou bénévole, réalisée notamment dans le cadre des

1 **L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 139 voix et 14 abstentions** (voir le résultat du scrutin en annexe).

associations ; tout ce que les individus produisent pour eux-mêmes et leur famille en est exclu alors que cela représenterait entre 30 et 40 % du PIB classique ; dès lors, chaque fois qu'une activité passe du non marchand au marchand, le PIB augmente, alors même que l'accroissement du bien-être général est loin d'être évidente (et inversement) ;

– ensuite, le PIB ne dit rien sur sa répartition : bien que la plupart des commentateurs se concentrent sur l'évolution du PIB, c'est celle du PIB par habitant qui importe pour comparer les niveaux de vie. Mais cette moyenne peut augmenter au bénéfice d'une minorité de ménages qui se partagerait une fraction de plus en plus grande de la richesse produite tandis qu'une partie croissante de la population verrait son pouvoir d'achat se réduire et la pauvreté s'étendre y compris des ménages occupant un emploi à temps plein. Au-delà même de la distribution des revenus et des patrimoines, le PIB ne tient pas compte des inégalités dans l'accès aux services publics, à l'éducation, à la culture, à la santé, qui peuvent entraver l'obtention d'une croissance forte et régulière sur le long terme. Il occulte notamment la corrélation qui unit souvent inégalités sociales et inégalités environnementales comme un récent avis du CESE vient de le rappeler ;
– enfin, le PIB ignore les prélèvements de ressources naturelles et les atteintes à l'environnement. Conçu à une époque où les ressources naturelles étaient considérées comme illimitées et alors que la contrainte environnementale n'était pas clairement perçue, le PIB ne comptabilise les ressources naturelles qu'à la valeur ajoutée pour leur mise sur le marché. Il ignore la perte de capital naturel du à leur prélèvement et il néglige les atteintes à l'environnement parce qu'aucun agent n'en supporte les coûts. En revanche, toutes les activités visant à remédier à ces atteintes ou à leurs conséquences négatives - en matière de santé, de réparation, etc. - viennent grossir le PIB dès lors qu'elles emploient des facteurs marchands.

Au total, il apparaissait assez clairement, aux yeux de notre assemblée, que le PIB et les données qui lui sont liées « ne sauraient traduire l'étendue des défis que doivent relever les sociétés contemporaines. Il a acquis un statut tel dans le débat public que la focalisation sur la croissance de l'activité économique mesurée par cet instrument tend à occulter les autres dimensions du progrès : c'est, en particulier, le cas en ce qui concerne les atteintes à l'environnement ; c'est aussi flagrant en matière de cohésion sociale ».

Au titre des recommandations, le CESE invitait le système statistique public à :

– « intensifier la production de données dans les domaines sociaux et environnementaux », en améliorant la fréquence de mise à jour des résultats, leur actualité, leur adaptation à la décision publique, leur déclinaison géographique, y compris concernant l'Outre-mer ;
– « associer étroitement les citoyens et la société civile au choix des indicateurs et à l'évaluation de leurs évolutions ». L'objectif de cette concertation devait permettre d'intégrer à parts égales des thèmes et des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux à soumettre au débat citoyen, d'organiser des conférences citoyennes pour confronter cette proposition aux attentes qui s'expriment au plus près du terrain et de construire des indicateurs infranationaux prenant en compte les spécificités des territoires ;

– « privilégier une logique de tableau de bord » : notre assemblée jugeait positivement l'approche des stratégies européenne et nationale de développement durable reliant entre eux les niveaux européen, national et territoriaux sur la base d'un tableau de bord. Le nombre d'indicateurs retenus (une douzaine) lui paraissait de l'ordre de grandeur nécessaire pour appréhender les problèmes majeurs auxquels notre société est confrontée en termes de développement durable, assurer leur large diffusion, éveiller la curiosité et permettre le débat.

Quelques mois plus tard, le CESE approfondissait ses analyses dans le cadre d'un avis toujours sur saisine gouvernementale portant sur La stratégie nationale de développement durable 2009-2013 (JO n°2, 3 février 2010) en insistant notamment sur les outils de vulgarisation et de promotion des indicateurs de la SNDD.

Les conclusions de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social

Notre assemblée s'inscrivait ainsi en phase avec les travaux de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, créée au début 2008 à l'initiative du gouvernement autour des deux Prix Nobel Joseph Stiglitz et Amartya Sen, ainsi que de Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Son rapport final rendu public le 14 septembre 2009 a avancé des recommandations convergentes avec celles du CESE :

– s'agissant du PIB : se référer aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production ; prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus et la consommation ; mettre l'accent sur la perspective des ménages ; accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses ; élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes ;
– en ce qui concerne la qualité de la vie : intégrer aux enquêtes des questions visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et priorités ; améliorer les mesures chiffrées de l'état de santé, du niveau d'éducation, des activités personnelles, de la participation à la vie politique, des relations sociales, des conditions environnementales et de l'insécurité ; fournir une évaluation exhaustive et globale des inégalités ; évaluer les liens entre les différents aspects de la qualité de la vie afin d'éclairer la définition des politiques publiques ; fournir les informations nécessaires pour agréger les différentes dimensions de la qualité de la vie et permettre ainsi la construction de différents indices ;
– s'agissant de la dimension environnementale du développement durable : l'évaluation de la soutenabilité devrait s'appuyer sur un ensemble d'indicateurs bien défini ; les composantes de ce tableau de bord devraient pouvoir être interprétées comme des variations des « stocks » qui conditionnent le bien-être humain ; un éventuel indice monétaire de soutenabilité devrait demeurer principalement axé sur les aspects économiques de la soutenabilité ; les aspects environnementaux de la soutenabilité méritaient un suivi séparé reposant sur une batterie d'indicateurs physiques sélectionnés avec soin.

L'initiative du CESE et de France stratégie et le processus de concertation

Le 25 novembre 2014, le bureau du CESE a validé le principe d'une publication annuelle par le CESE et France Stratégie d'un tableau de bord d'au plus dix indicateurs. Un débat d'actualités a été organisé le 28 janvier au CESE sur le thème « Comment choisir les indicateurs de progrès durable afin de faciliter leur appropriation par les citoyens ? » sous la forme de deux tables rondes. En conclusion, l'Assemblée plénière a approuvé la mise en place d'une commission de concertation élargie, associant France Stratégie et le CESE, avec la collaboration du CNIS. L'objectif consistait à coproduire, avec le soutien méthodologique du système statistique public, un tableau de bord d'une dizaine d'indicateurs - plutôt qu'un indicateur synthétique -, actualisé chaque année, afin de compléter le PIB pour mesurer le progrès social et sa soutenabilité. Selon les participants, ces indicateurs devaient avoir les qualités suivantes :

- Être pertinents, disponibles dans le temps, et comparables au plan international ;
- Être en nombre limité pour faciliter leur diffusion et appropriation ;
- Être compatibles avec un cadre conceptuel international.

L'Assemblée plénière, conformément aux recommandations de son avis de 2009 évoqué plus haut, a également retenu le principe de l'association des citoyens au choix des indicateurs retenus dans le tableau de bord. Il est convenu que la proposition issue de la concertation élargie et de la consultation citoyenne sera présentée en juin 2015, sur proposition du Bureau, à l'Assemblée plénière du CESE dans le cadre d'un débat d'actualité.

La concertation s'est déroulée en deux phases :

- quatre réunions organisées par le CESE et France Stratégie les 17 février, 3 mars, 17 mars et 31 mars ont rassemblé des conseillers, des personnalités associées, des parlementaires, des membres de la Commission « Environnement, développement durable » du CNIS, des universitaires français et étrangers, des organismes tels que l'OCDE ainsi que des ONG impliquées dans le champ des indicateurs du développement durable. Pour chaque thème, un ou deux indicateurs « phares » ont été retenus, ainsi que des indicateurs complémentaires, en vue d'un arbitrage final à l'issue de la consultation citoyenne et du débat au CESE. Cette première phase a permis d'élaborer une ébauche du tableau de bord ;
- comme le souhaitait le CESE dans son avis de 2009, s'est alors ouvert la deuxième phase de consultation en direction des citoyens : consultation en ligne à partir des sites Internet du CESE et de France Stratégie sur le choix des thèmes, enquête sur un panel représentatif de citoyens sur les thèmes du tableau de bord et l'intelligibilité des indicateurs, ateliers citoyens sur la bonne compréhension des indicateurs.

Le débat s'est poursuivi au CESE dans la perspective d'une appropriation critique par les conseillers et personnalités associées des travaux conduits avec France Stratégie et de l'élaboration d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée plénière le 24 juin en conclusion d'un débat d'actualité. Des réunions largement ouvertes aux conseillers et personnalités associées ont permis d'analyser les résultats de la première phase de concertation et de finaliser un ensemble de recommandations relatives à la proposition de tableau de bord qui en était issu.

Les conclusions de la concertation

Des attentes fortes en matière statistique

En préalable, le Conseil souhaite attirer l'attention du gouvernement et du Parlement sur les insatisfactions recensées au cours de la phase de concertation, à l'égard de la production de la statistique publique.

- La première est primordiale. Elle tient à l'actualité des indicateurs sociaux et environnementaux. Apprécier le progrès de notre société et l'effet des politiques menées en ce sens autrement qu'à l'aune du seul PIB, suppose de disposer de mesures portant sur les mêmes périodes. C'est loin d'être le cas. Sur la plupart des thèmes retenus dans le projet de tableau de bord, les données disponibles portent sur les années 2012 et 2013. S'agissant de la répartition des revenus par exemple, des indicateurs clés comme les comparaisons entre déciles ou le taux de pauvreté pour 2013 ne seront connus qu'en septembre prochain pour la France. S'agissant des indicateurs environnementaux comme l'empreinte carbone ou l'indice d'abondance des oiseaux communs, les délais sont souvent encore plus longs. Dans ce domaine, l'absence de données, totale pour certains indicateurs, très partielles pour d'autres et l'ancienneté de celles qui sont fournies sont révélateurs des efforts à accomplir au niveau européen en faveur d'une meilleure prise en compte des questions environnementales pour apprécier le progrès de nos sociétés.

Le CESE regrette par ailleurs que les indicateurs PISA, permettant l'évaluation des systèmes d'éducation dans les pays membres de l'OCDE soient d'une périodicité insuffisante (triennale) pour être retenus. Il souhaite que celle-ci soit améliorée. Il espère également, sur ce même thème, que les travaux en cours, concernant la rénovation de l'indicateur « sorties précoces du système scolaire », soient conclus rapidement afin qu'il devienne l'indicateur phare du thème Education comme cela été souvent demandé tout au long de la concertation. Enfin, il déplore que, malgré ses recommandations réitérées, que les statistiques publiques ne couvrent pas systématiquement les départements d'Outre-mer ainsi que les Collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle Calédonie ;

- La seconde regroupe une série d'attentes qui ne peuvent être satisfaites en l'état dans plusieurs domaines : la mesure de l'évolution du patrimoine naturel des administrations publiques qui devrait être au cœur de nombre de décisions des pouvoirs publics, la confiance dans les institutions, l'engagement des acteurs publics en faveur du développement durable…
- Une troisième attente concerne le thème « Bien-être » illustré par un indicateur subjectif et par de nombreux indicateurs complémentaires. Ces derniers résultent le plus souvent d'enquêtes d'une fréquence et d'une actualité insuffisantes pour apprécier l'évolution des politiques menées dans les domaines concernés (accès au logement, à la culture, aux services publics, aux commerces…)
- Enfin, au cours de la concertation, deux propositions précises de travaux à engager ont été demandées :
  - plusieurs représentants des groupes du CESE ont ainsi regretté avec force que l'importance du thème de la mer ne soit pas traduite dans la proposition de tableau de bord faute d'indicateurs disponibles. Le groupe de l'Outre-mer a proposé

un certain nombre de pistes de réflexion que la délégation Outre-mer pourrait utilement préciser dans une étude spécifique : ressources du sol et du sous-sol marin, écosystèmes, recherche et développement, Infrastructures portuaires… ;

– par ailleurs, la difficulté de concilier les points de vue sur l'indicateur de biodiversité a conduit des chercheurs à travailler sur un indicateur mixte « artificialisation des sols/abondance des oiseaux communs ». Le CESE encourage la poursuite de ces travaux dans le but de substituer ce nouvel indicateur à celui retenu. Ces travaux devraient être menés en étroite collaboration avec le CNIS, interface privilégié entre utilisateurs et producteurs de statistiques

Ces insatisfactions et attentes ne sont pas nouvelles pour la plupart. L'amélioration de l'actualité et de la fréquence des mesures, en particulier, figurait déjà en bonne place de l'avis du CESE de 2009. Le CESE ne méconnaît pas les restrictions budgétaires auxquelles l'Insee et les services statistiques ministériels sont confrontés mais il ne les approuve pas. La production de statistiques publiques de qualité, répondant à la demande des citoyens et de leurs représentants, ne peut être considérée comme une dépense courante. Socle de la connaissance permettant l'orientation et l'évaluation des politiques publiques tout autant que l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie, elle doit être considérée comme un investissement. Il souhaite que le gouvernement prenne pleinement la mesure de cet enjeu majeur pour l'avenir du pays et dégage, malgré le contexte budgétaire, les ressources nécessaires à l'accomplissement de cette mission essentielle du service public.

Le CESE souhaite que les besoins identifiés à l'occasion de la concertation qui vient de se dérouler fassent l'objet de débats au sein du Conseil national de l'Information statistique (CNIS) qui est l'instance appropriée au recueil des demandes des usagers du service public statistique. Il mandate son représentant au CNIS en ce sens pour relayer les demandes précises de travaux à engager afin de construire les indicateurs, actuellement indisponibles et souhaités par les représentants de la société civile.

Les indicateurs proposés

Conformément à l'objectif initial, le projet de tableau de bord soumis à l'approbation du CESE couvre ainsi 10 thèmes, parmi les 20 que compte le cadre conceptuel des statisticiens européens, illustrés chacun par un indicateur phare et, au total, par une trentaine d'indicateurs complémentaires qui documentent et approfondissent chaque thème (voir liste complète en annexe). Il résulte des arbitrages que propose le groupe de travail interne au CESE sur les indicateurs phares lorsque plusieurs indicateurs étaient proposés pour un même thème à l'issue de la première phase de concertation et des suggestions d'ajout qu'il a formulées s'agissant des indicateurs complémentaires. Il tient compte également, s'agissant de ces derniers de la concertation citoyenne qui a été organisée avec France Stratégie afin de s'assurer qu'ils correspondaient au mieux aux préoccupations qui s'expriment dans notre pays. Celle-ci confirme largement les choix opérés au cours des réunions de concertation tenues en février et mars derniers et par le groupe ad hoc du CESE, tant sur les thèmes retenus que pour la plupart des indicateurs phares tout en permettant d'enrichir la liste d'indicateurs complémentaires. Le CESE ne peut que s'en trouver conforté dans son rôle de représentant de la société civile organisée.

Sur cette base, le CESE recommande de retenir les 10 indicateurs phares suivants.

Inégalités de revenus	Rapport de la masse des revenus détenue par les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres
Education	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans
Santé	Espérance de vie en bonne santé à la naissance
Travail-emploi	Taux d'emploi de la population
Climat-énergie	Empreinte carbone (Consommation carbone)
Biodiversité	Indice d'abondance des oiseaux
Gestion des ressources	Taux de recyclage des déchets
Investissement	Actifs productifs physiques et incorporels en % du Produit intérieur net
Soutenabilité financière	Dette des différents agents économiques non financiers (adm. publiques, entreprises, ménages) rapportée au PIB
Bien-être	Indice subjectif de satisfaction de la vie

Le CESE recommande également que :

- les indicateurs soient clairement définis et intelligibles pour des non-spécialistes ;
- les indicateurs soient précédés de deux repères concernant, d'une part, le PIB et sa croissance et, d'autre part, la population et son évolution pour l'année précédant la publication des indicateurs ;
- la représentation graphique de ces indicateurs rende compte de leur évolution en France sur une période de 10/15 ans et de la situation de la France par rapport à ses partenaires européens. Lorsque les données sont disponibles, les indicateurs seront déclinés au niveau départemental ou régional ;
- dans trois domaines, les graphiques concernant l'évolution nationale fassent apparaître des données complémentaires :
  - s'agissant des inégalités de revenus, le rapport inter-décile D9/D1,
  - s'agissant de l'emploi, la part des personnes en sous-emploi et au chômage,
  - s'agissant de la santé, l'espérance de vie à la naissance ;
- un site dédié au tableau de bord soit mis à la disposition des utilisateurs.

*
* *

Cette résolution et la proposition de tableau de bord qui lui est associé marquent l'aboutissement d'une ambition : inscrire le CESE dans la réflexion sur les autres indicateurs de richesse en la faisant sortir du débat d'experts ou militant par l'implication des organisations de la société civile et des citoyens. Ce résultat est le fruit de la mobilisation des membres du Conseil, de leur coopération avec France stratégie et le système statistique public mais aussi des échanges avec nos concitoyens qui ont été mobilisés par cet exercice. Ce n'est pas pour autant la fin de l'attention portée à ce sujet, bien au contraire : une étape a été franchie mais ce n'est pas la fin du processus.

Nos voisins européens, certains plus précocement que nous français, se sont également engagés dans une démarche parallèle. L'Union européenne et l'ONU poursuivent des travaux similaires qu'il nous faudra suivre. Des ajustements et des évolutions dans le choix des indicateurs principaux seront parfois souhaitables. Le partage des informations apportées par ces indicateurs et l'interprétation de leurs évolutions dans nos organisations et avec nos concitoyens demanderont persévérance.

Ce résultat a pris une autre portée depuis l'adoption, le 2 avril 2015, de la loi visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques. Celle-ci prévoit que « *Le gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement* ».

Le CESE souhaite que ce tableau de bord figure en annexe du projet de Loi de finances. Il demande que la société civile organisée s'en saisisse. Il se propose d'en enrichir son analyse des évolutions de la société française et d'en nourrir ses propositions dans les domaines économique, social et environnemental.

*
* *

Tableau de bord d'indicateurs complémentaires du PIB

Repères : Population et taux de fécondité PIB et croissance		
Thèmes	**Indicateurs phares**	**Indicateurs complémentaires**
Inégalités de revenus	Rapport de la masse des revenus détenue par les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres	Niveau de vie médian, taux de pauvreté monétaire après transferts, taux de pauvreté en conditions de vie, inégalités de patrimoine
Éducation	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans	Taux de chômage 1 à 4 ans après la sortie de la formation initiale,indicateur de sortie précoce du système scolaire, jeunes de 15/29 ans ni en emploi ni en formation (NEET au niveau européen), un indicateur sur l'apprentissage, un indicateur sur la formation professionnelle
Santé	Espérance de vie en bonne santé à la naissance	Espérance de vie à la naissance et à 60 ans, espérance de vie en bonne santé à 65 ans
Travail et emploi	Taux d'emploi de la population active	Taux de chômage de la population, des 15-24 ans et des plus de 50 ans, taux de sous-emploi de la population active
Climat-Energie	Empreinte carbone (Consommation carbone)	Intensité énergétique, part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, état des récifs coraliens
Biodiversité	Indice d'abondance des oiseaux	Evolution de l'utilisation des sols, pollution des cours d'eau
Gestion des ressources	Taux de reyclage des déchets	Productivité matières
Investissement	Actifs productifs physiques et incorporels en % du Produit Intérieur Net	Actifs productifs physiques et incorporels hors logement, dépense de recherche et développement par rapport au PIB, taux de création nette d'entreprises, nombre de brevets déposés
Soutenabilité financière	Dette des différents agents économiques non financiers en % du PIB	Dette publique nette rapportée au PIN, position extérieure nette
Bien-être et vivre ensemble	Indice subjectif de satisfaction de la vie (OCDE ou Eurostat)	Taux de participation des femmes aux instances de gouvernance, taux de surcharge des logements (fragile), taux de cambriolages, vols et agressions, taux de natalité, indice de ségrégation à l'école.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet de résolution

Nombre de votants	153
Ont voté pour	139
Se sont abstenus	14

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 139

Agriculture	Mmes Beliard, Bernard, Bonneau, MM. Cochonneau, Ferey, Giroud, Pelhate, Mme Sinay.
Artisanat	Mme Amoros, MM. Bressy, Crouzet, Mmes Foucher, Gaultier, M. Martin.
Associations	M. Allier, Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Jond, M. Leclercq, Mme Prado.
CFDT	M. Blanc, Mme Boutrand, MM. Duchemin, Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, MM. Le Clézio, Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mmes Pajéres y Sanchez, Prévost, MM. Quarez, Ritzenthaler.
CFE-CGC	M. Artero, Mme Couturier, MM. Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
CFTC	M. Coquillion, Mme Courtoux, MM. Ibal, Louis, Mmes Parle, Simon.
CGT-FO	MM. Bellanca, Chorin, Mmes Medeuf-Andrieu, Millan, M. Nedzynski, Mme Nicoletta, M. Porte, Mme Thomas.
Coopération	M. Argueyrolles, Mmes de L'Estoile, Roudil, M. Verdier.
Entreprises	MM. Bailly, Bernasconi, Mmes Castera, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Gailly, Mme Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme PrévotMadère, M. Roubaud, Mme Roy, M. Schilansky, Mme Vilain.
Environnement et nature	MM. Beall, Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes de Béthencourt, Denier-Pasquier, MM. Genest, Guérin, Mmes de Thiersant, Laplante, Vincent-Sweet, M. Virlouvet.
Mutualité	MM. Andreck, Beaudet, Davant.
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	MM. Djebara, Dulin, Mme Trellu-Kane.
Outre-mer	MM. Budoc, Janky, Lédée, Omarjee, Paul.
Personnalités qualifiées	Mmes Ballaloud, Brishoual, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, Fontenoy, M. Geveaux, Mmes Gibault, Graz, Hezard, MM. Hochart, Kirsch, Le Bris, Lucas, Martin, Mmes de Menthon, Meyer, Ricard, M. Richard, Mme du Roscoät, MM. de Russé, Soubie, Terzian, Urieta.
Professions libérales	MM. Capdeville, Noël, Mme Riquier-Sauvage.

UNAF	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Fondard, Mmes Koné, L'Hour, Therry.
UNSA	M. Bérille, Mme Dupuis, M. Grosset-Brauer.

Se sont abstenus : 14

Artisanat	M. Griset.
CGT	Mmes Cailletaud, Cru-Montblanc, Doneddu, Dumas, M. Durand, Mmes Farache, Hacquemand, MM. Michel, Naton, Rabhi, Teskouk.
Personnalités qualifiées	MM. Khalfa, Obadia.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- *Les addictions*
- *Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020*
- *Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (procédure simplifiée)*
- *Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique*
- *L'emploi dans la transition écologique*
- *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*
- *Une école de la réussite pour tous*
- *Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques*
- *Réussir la conférence climat Paris 2015*
- *Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux*
- *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)*

Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411140020-000514 – Dépôt légal : juin 2015

PEFC 10-31-2190 IMPRIM'VERT®

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41114-0020 prix : 8,50 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-138641-9

Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des ***Journaux officiels***
tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative